

Préparons nous pour le mois de Ramadhân...

Le mois de Ramadhân est un très grand bienfait qu'Allah a accordé à cette communauté : C'est donc avec beaucoup de ferveur et d'enthousiasme que nous devrions l'accueillir, d'autant plus qu'Allah l'a embelli par des vertus extraordinaires. Abou Houreïra (radhia Allâhou anhou) rapporte ainsi du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) que, lorsqu'arrive le mois de Ramadhân, les portes du Paradis sont ouvertes et celles de l'Enfer fermées, tandis que les « Chayâtin » (les démons plus rebelles) sont enchaînés. (Boukhâri et Mouslim)

Comme vous le savez, Allah a rendu le jeûne durant ce mois obligatoire... Concernant le jeûne justement, il convient de rappeler qu'en sus de compter parmi les œuvres pies les plus appréciées par Allah, il est également un excellent moyen de s'attirer la Miséricorde et le Pardon divins. Abou Houreïra (radhia Allâhou anhou) toujours rapporte que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit en ce sens : « **Celui qui jeûne le Ramadhân avec foi et afin d'obtenir des récompenses verra ses péchés pardonnés.** » (Boukhâri)

Dans un autre Hadith, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) relate, au sujet du jeûne, qu'Allah récompensera personnellement (sans compter) celui qui le pratique, et ce, parce qu'il consent à se priver de sa nourriture et de l'assouvissement de ses désirs uniquement pour l'agrément d'Allah. (Boukhâri)

En sus de cela, le jeûne a aussi un rôle protecteur pour le croyant : Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) le compare ainsi dans un Hadith à un bouclier... (Boukhâri)

On peut encore se faire une idée du mérite qu'a le jeûneur aux yeux d'Allah quand on se réfère au Hadith dans lequel le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) affirme qu'il existe une porte spéciale, nommée « Ar Rayyân », qui sera réservée de façon exclusive aux jeûneurs pour qu'ils accèdent au Paradis. (Boukhâri)

Notre responsabilité, en ce mois béni, est donc multiple :

En sus de la recherche du pardon et le repentir, qui sont des priorités indiscutables (*d'autant plus que certaines Traditions indiquent clairement que ce mois est propice à l'acceptation des douas*), nous nous devons également de faire de notre possible pour attirer sur nous la Miséricorde Divine, et ce, en pratiquant assidûment nos obligations religieuses et en multipliant nos œuvres pies en général (*un Hadith, dont l'authenticité a été critiquée, évoque le fait que, durant le Ramadhân, les récompenses des bonnes œuvres sont multipliées par rapport aux autres mois de l'année*)... Sans oublier, bien entendu, d'accorder une attention particulière à la protection de notre jeûne de tout ce qui pourrait le souiller et diminuer ainsi son mérite...

Sur ce dernier point, je vais reproduire quelques passages très enrichissant extraits d'un ouvrage de Cheikh Zakariyah r.a. (« *Fadhâil Ramadhân* ») :

» Certaines personnes pieuses ont mentionné six règles de conduite dont nous devrions prendre soin en faisant le jeûne :

1) Tout d'abord on devrait préserver son regard de toute chose inconvenante. (...) L'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit en ce sens: » *Le regard est comme une flèche de Satan. Quiconque, par crainte d'Allah, préservera celui-ci du mal, goûtera dans son cœur la douceur de la foi.* »

2) Deuxièmement, on devrait se préserver du mensonge, des conversations inutiles, de la médisance, des disputes, des injures etc...

Il est rapporté, dans l'Authentique de Boukhari, que le jeûne est un bouclier pour les jeûneurs ; pour cette raison, ils devraient s'abstenir de toutes paroles inutiles, plaisanteries, querelles etc... Si jamais quelqu'un cherche à se disputer avec nous, nous devrions lui dire : « Je jeûne ». En d'autres termes, nous ne devrions pas chercher querelle et si une personne nous pousse à cela, nous ne devrions pas non plus lui répondre. Si elle ne fait pas preuve de compréhension, au moins devrions-nous nous rappeler dans notre for-intérieur que nous sommes en train de jeûner. (...)

(Plus loin, dans son exposé, Cheikh Zakariya r.a. écrit en ce qui concerne la médisance:)

» Qu'Allah nous préserve d'un tel mal, car nous sommes, hélas, très négligents dans ce domaine ! Nous sommes tous atteints, non seulement le commun des mortels, mais aussi l'élite et même les savants religieux qui, dans leurs réunions, tombent pour la plupart, dans de tels pièges ! Le pire de tout, c'est que nous ne nous en apercevons même pas, et lorsque nous nous surprenons nous-même, nous

dissimulons cela sous le prétexte de faire la lumière sur tel ou tel événement. Un sahabi (radhi allâhou anhou) demanda une fois à l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam): *» Qu'est ce que la médisance ? «* L'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) répondit: *« Mentionner quelque chose au sujet de ton frère en son absence, qu'il serait mécontent d'entendre . »* Le sahabi (radhia Allâhou anhou) dit alors : *» Et si la chose que l'on mentionne à son sujet est vraie ? «* Notre prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) dit : *» Si tel est le cas, c'est cela la médisance, mais au cas contraire (Si la chose est fausse) tu l'auras, en fait, calomnié. »*

Une fois, notre Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) passait près de deux tombes. Il dit : *» Les deux habitants de ces tombeaux subissent actuellement un châtiment. L'un pour avoir fait la médisance et l'autre pour ne pas avoir pris de précaution en urinant. » (...)*

Dans différents ahaadith, nous avons été sévèrement avertis contre le fait de médire et calomnier un musulman ainsi que de porter atteinte à son honneur. C'était mon grand désir de citer un certain nombre de tels hadices car toutes nos assemblées et nos conversations sont généralement remplies de ces méfaits. Néanmoins, j'ai finalement décidé de ne pas le faire, car le sujet que nous abordons ici, est autre. Qu'Allah nous préserve tous de cette calamité! Et je demande à mes amis et pieuses personnes de prier également pour moi, un être indigne, car je suis rempli de fautes à l'intérieur (de moi-même) !

» Quels maux n'existent-ils pas, O Allah, que l'on ne retrouve en moi : l'orgueil, l'ignorance, l'insouciance, la jalousie, l'envie, les mauvaises pensées sur autrui, le mensonge, le manque de respect de la parole, l'ostentation, la haine, la médisance et l'inimitié ?

Guéris moi de toute maladie et exauce mes désirs !

Vraiment mon cœur est malade.

Et Toi Tu es le Guérisseur de tout malade ! »

(Poème ourdou)

3) Troisièmement, nous devrions préserver nos oreilles de toutes choses indésirables et blâmables. Il n'est pas permis, non plus, d'écouter des choses répréhensibles. L'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit en ce sens: *» Dans la médisance, celui qui parle et celui qui écoute partagent une part égale de*

péché. »

4) Quatrièmement, les autres membres du corps devraient être préservés du péché et des choses illicites ; ainsi, les mains devraient s'abstenir de toucher toutes choses répréhensibles et les pieds ne devraient pas non plus marcher en leur direction. Quant à notre estomac, nous devrions particulièrement veiller à ce qu'il n'absorbe pas, surtout au moment de l'iftâr, quelque chose d'origine douteuse. Le jeûneur qui, au moment de l'iftâr, rompt son jeûne avec de la nourriture » haram » (illicite) est semblable au malade qui prend un médicament contre sa maladie, mais qui, en même temps, y ajoute un peu de poison, entraînant ainsi sa perte malgré l'effet curatif du remède.

5) Cinquièmement, il n'est pas recommandé, après avoir jeûné, de manger à satiété au moment de l'iftâr, même avec de la nourriture halal (licite), car ce serait contraire à l'esprit du jeûne. Celui-ci est destiné à réduire nos propres désirs charnels et instincts bestiaux et à augmenter notre côté angélique et capacité spirituelle. Durant onze mois nous mangeons et buvons suffisamment à satiété et pendant le Ramadhan, au moins devrions-nous réduire ces activités au minimum (sans crainte de mourir). Mais, au moment de l'iftâr nous avons pris l'habitude de remplir nos estomacs pour compenser notre manque de nourriture, de même qu'au » sahour « , en prévision du jour à venir, augmentant ainsi notre consommation habituelle. Le Ramadhan devient ainsi un moyen d'aiguiser davantage nos appétits et en fait, nous consommons toutes sortes de nourriture en plus de l'ordinaire. Un tel régime est tout à fait contraire à l'esprit du Ramadhan et au véritable but du jeûne. L'Imam Ghazali r.a. a lui-même posé cette question :
» Lorsque le but de jeûner est de diminuer ses passions charnelles, en contrecarrant Iblis (Shaïtan), comment pourrait-on y arriver en mangeant avec excès au moment de l'iftâr (récupérant ainsi ce qu'on a perdu dans la journée) ? » En fait, dans ce cas, nous aurons seulement changé le moment de nos repas et non pas véritablement jeûné. Ainsi, en consommant différentes sortes de mets délicats, nous mangeons même plus qu'en temps ordinaire de même que nous gardons les meilleures choses pour ce mois. Ainsi, le » nafs » (égo), après être resté affamé toute la journée, au moment où il se précipite sur la nourriture, mange alors avec excès. Résultat : au lieu de diminuer nos désirs charnels, nous les augmentons considérablement. Les fruits du jeûne ne peuvent se faire sentir qu'au moyen de la faim, au véritable sens du terme. Notre Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit : » *Shaïtan circule dans le corps de l'homme comme le sang dans les veines, aussi barrez lui la route au moyen de la faim.* » Ainsi quand le corps souffre de la faim notre âme se raffermi. En plus d'éprouver un tel état, le jeûne nous donne l'occasion de réaliser la condition du pauvre et du déshérité, suscitant ainsi des sentiments de sympathie envers eux. On ne pourra également

obtenir cela qu'en ressentant cet état et non en se remplissant l'estomac de plats succulents au moment du « sahour », en sorte que l'on ne sente pas la faim jusqu'au moment de l'iftâr.

(...) Alaama Tahtâwi r.a. écrit : « Lorsqu'on ressent véritablement la faim, la récompense du jeûne augmente d'une façon certaine de même que de bons sentiments se développent en faveur des pauvres et de ceux qui souffrent de la faim. » Notre Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit lui-même : « *Le fait de remplir aucun autre récipient n'est aussi désagréable à Allah que le fait de remplir un estomac.* » A une autre occasion, il a dit aussi : « *Quelques bouchées devraient suffire (à l'homme) pour tenir debout. (S'il désire manger), le mieux pour lui c'est qu'il consacre un tiers (de son estomac) pour la nourriture, un tiers pour la boisson, tandis que le dernier (tiers) devrait rester vide.* »

(...)

6) Le sixième point est que l'on devrait toujours éprouver, après avoir jeûné, une certaine anxiété sur le fait de savoir si notre jeûne est digne d'être accepté par Allah ou non. Il devrait en être ainsi pour toute autre forme d'adoration, car on ne sait jamais si une partie importante n'a pas été délaissée ou négligée. On devrait, ainsi, toujours craindre qu'Allah rejette nos propres oeuvres. L'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit : « *Beaucoup de ceux qui récitent le Qour'aan sont maudits par le Qour'aan.* » Il a dit aussi : « *Au jour du jugement, l'un des premiers à être jugé, sera un martyr. Allah l'appellera et lui rappellera toutes Ses faveurs qu'Il lui a accordées et il les reconnaîtra. Il lui sera alors demandé : « Qu'as-tu fait pour exprimer ta gratitude pour tous ces bienfaits ? » Le martyr (Shahid) répondra : « J'ai lutté dans Ton Sentier jusqu'à ce que je devienne martyr.* » Allah répondra : « *C'est faux, tu as combattu pour qu'on puisse t'appeler un homme courageux et l'on t'a appelé ainsi.* » Alors il sera ordonné qu'on le traîne le visage contre le sol, et il sera jeté dans l'enfer. Ensuite on appellera un savant qui récitait le Qour'aane (Qâri). Il lui sera également rappelé les faveurs d'Allah et la même question lui sera posée. Il répondra : « *O Seigneur, j'ai étudié la science et l'ai enseignée aux autres et, pour Ta Cause, j'ai récité le Qour'aan.* » Allah dira : « *Ce n'est pas vrai. Tu as fait tout cela pour que l'on dise que tu étais savant et l'on t'a appelé ainsi.* » Alors il sera ordonné que lui aussi soit traîné le visage contre le sol et jeté dans l'enfer. Ensuite on appellera un homme riche. Après qu'on lui ait rappelé les faveurs d'Allah et qu'il les ait admises, en réponse à la question d'Allah pour savoir comment il avait exprimé sa gratitude, il répondra : « *Il n'y a pas une cause valable sans que je n'ai dépensé pour elle, en Ton Nom.* » La réponse d'Allah sera : « *C'est faux. Tu as fait tout cela de façon que l'on dise que tu étais généreux et il fut dit ainsi.* » Alors il sera ordonné que lui aussi soit traîné le visage contre le sol et jeté dans l'enfer. » Qu'Allah nous préserve de toutes ces choses !

Tout cela n'est que le résultat d'une mauvaise intention (niyyah). C'est pourquoi le jeûneur devrait toujours rester dans la crainte d'Allah, tout en surveillant son intention, et faire des invocations pour que ses jeûnes soient la cause du contentement d'Allah. A ce point il nous faut comprendre qu'il existe deux choses distinctes : d'une part, considérer ses actions comme insuffisantes et d'autre part, ne pas perdre espoir dans la grâce d'Allah, car celle-ci est véritablement incomparable. Parfois, il arrive qu'Allah accorde Sa récompense même pour des actions incomplètes.

Ces six points mentionnés ci-dessus sont essentiels pour toute personne vertueuse. (...)

Le Qur'aan nous dit que : « *Le jeûne vous a été prescrit.* » Les commentateurs du Qur'aan disent qu'à partir de ce verset on peut en déduire que le jeûne a été rendu obligatoire pour chaque partie du corps. Ainsi le jeûne de la langue signifie se préserver du mensonge, celui des oreilles, de ne pas écouter de mauvaises choses, celui des yeux, de ne pas regarder les choses futiles. De la même manière, le jeûne du nafs (l'ego) sous-entend la préservation de tout envie et désir, le jeûne du cœur que l'on extirpe de celui-ci l'amour des choses de ce monde (...).

Qu'Allah nous accorde à tous l'opportunité de profiter comme il se doit de ce mois béni. Âmine.

Wa Allâhou A'lam !

<http://muslimfr.com/preparons-nous-pour-le-mois-de-ramadhan/>